

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DASES 106 G Subventions à 4 associations : Arkatfilms (11e), Ciné Ma Différence (14e), La vague à l'âme (9e), Le livre de l'aveugle (92) et convention avec Action Passeraile (15e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes : Arkatfilms (11^{ème}), Ciné Ma Différence (14^{ème}), La vague à l'âme (9^{ème}), Le livre de l'aveugle (92), Action Passeraile (15^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux associations suivantes au titre de l'année 2015 : Arkatfilms (11^{ème}) (Simpa 83901 dossier 2015_04827) 3.000 euros, Ciné Ma Différence (14^{ème}) (Simpa 14768 dossier 2015_02909) 10.000 euros, La vague à l'âme (9^{ème}) (Simpa 18257 dossier n°2015_01243) 5 000 euros, Le livre de l'aveugle (92), (Simpa 45361 Dossier n°2015_01532) 3 500 euros.

Article 2 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, au

titre de l'année 2015, avec l'association Action Passeraile (15^{ème}) (Simpa : 14845 dossier 2015_01538) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante : 51 500 euros au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2015 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO